

COMPTE RENDU

--

CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 23 novembre, sous la présidence du Maire, Alain MACEL.

Membres en exercice	Membres présents	Membres absents	Pouvoirs de vote
11	10	1	0

PRESENTS	Alain MACEL, Michel CHALONS, Claudine DIDRY, Christine LAMPSON, Bernard GEORGE, Séverine SANCHEZ, Jean-Christophe PATON, Emmanuel DUCROS, Delphine EPIARD, Jean MUTELET
ABSENTS	Nathalie MARECO
POUVOIRS	/
SECRETARE	Jean-Christophe PATON

DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à L'UNANIMITE,

- APPROUVE le plan de zonage d'assainissement non collectif, après enquête publique qui s'est déroulée du 8 juin au 8 juillet 2009 et présentation des conclusions favorables du commissaire enquêteur.
- DECIDE de ne pas procéder pour le moment au remplacement de la régulation, de la sonde et du thermostat de la chaudière de la mairie (devis Petry de 1240.25 €TTC).
- DECIDE d'allouer une somme de 28 € maximum pour les colis de Noël attribués aux personnes âgées du village, un bon d'achat de 10 € pour les enfants de 9 à 14 ans et d'offrir des confiseries aux moins de 9 ans (enveloppe maximale allouée aux colis enfants : 550 €). A ce jour, la commune compte 40 personnes de plus de 70 ans et 39 jeunes de moins de 14 ans.
- DECIDE de ne présenter aucun dossier de subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2010.

Enfin, le Maire informe le Conseil du rejet de notre demande de subvention DGE pour la création d'un local technique, dans le cadre de l'enveloppe 2009. Un nouveau dossier devra être déposé pour l'enveloppe 2010.

Le Maire

Alain MACEL